

Notre forêt communale...

Comme 500 communes de Côte-d'Or (sur 706), Fleurey-sur-Ouche est propriétaire d'une forêt communale. Les forêts communales sont surtout répandues dans l'Est de la France et en montagne. La France compte 11 371 "communes forestières" soit environ une sur trois.

Notre commune possède 151,10 ha de forêt, relevant du régime forestier. Ce régime est un encadrement administratif de conservation patrimoniale, introduit dans le code forestier depuis sa première édition en 1827.

La gestion forestière est cependant réglementée depuis bien plus longtemps (Ordonnance royale de Brunoy, Philippe VI de Valois, mai 1346). En effet, le bois était d'abord la ressource énergétique majeure et quasi exclusive avant l'arrivée du charbon (chauffage, cuisson des aliments, énergie pré-industrielle ...) et il était le matériau essentiel pour la construction et bien sûr le mobilier.

A ce titre, les actes de gestion forestière sont mis en œuvre par l'Office National des Forêts (anciennement par les conservations des eaux et forêts), essentiellement à partir des choix et des orientations décidées par la commune : gestion sylvicole et investissement forestier, protection de l'environnement, accueil du public, exploitation et commercialisation des bois, contrôle des limites de propriété, police de la chasse...).

Aussi, chaque forêt communale est gérée dans le cadre d'un document d'aménagement forestier préparé par l'ONF, en concertation avec la commune, approuvé par l'Etat et mis en œuvre sur une période de 15 à 20 ans.

Il s'agit d'un document engageant le propriétaire et consacrant les principes internationaux de la gestion durable des forêts (critères d'Helsinki 1993).

L'essentiel des informations à l'origine de cet article est issu justement de l'aménagement forestier approuvé le 23/04/2008 pour la période 2008/2027. La gestion appliquée est certifiée PEFC (certificat 102 101/189 programme européen des forêts certifiées), c'est-à-dire que les bois et produits issus de la forêt sont garantis provenant d'une forêt gérée durablement, pour les besoins de la société actuelle, sans préjudice à l'égard des besoins des sociétés futures.

Commençons par l'histoire et l'origine de notre forêt communale

Nos bois communaux remontent au début du Moyen-âge (an 476). Avant la période féodale, existe déjà une communauté villageoise possédant des pâtures et des bois communs, sur lesquels les habitants ont des droits, quels que soient leurs statuts.

A la fin du XIVe siècle, la communauté est riche de prés, de vignes et de 2 500 journaux (800 ha) de terres et de bois.

Aux XVe et XVIe siècles, très endettés par la construction des murailles entourant le village, nos ancêtres doivent céder une grande partie de leurs biens aux riches bourgeois dijonnais, généralement des parlementaires, pour payer leurs dettes.

En 1666, Bouchu, dans son enquête sur les biens et droits des communautés, diligente pour le compte du Roi Soleil, cite des bois à Fleurey, appartenant aux habitants, mais de peu de valeur

" Point de grands bois, mais beaucoup de taillis de peu de valeur, ceux-ci étant journellement coupés et furetés. 80 autres journaux Sur le Buis, constitués de broussailles, buis et roches, servant au chauffage et au pâturage des bestiaux. 80 journaux de broussailles au Chaillot, servant au pâturage des bestiaux. Fourmille (Fontenille aujourd'hui) de 14 ou 15 journaux de broussailles, genévriers et charme pour chauffer et faire des échalats. La Chau, contenant 34 journaux servant au chauffage et à faire des échalats."

A la veille de la Révolution, Fleurey possède encore 80 journaux de pâturage et 130 journaux de broussailles et bois. Ces 130 journaux (environ 43 ha), sont le noyau des bois communaux d'aujourd'hui, agrandis après la Révolution par la confiscation des biens du Clergé et des biens des "Emigrés".

Plus récemment, les parcelles 13 et 14 (Mémontot 21,37ha) ont été achetées par la commune à M. Georges Dard, habitant Fleurey, en 1975 et les parcelles G 37 et 39, sous la Madonne (1 ,8680 ha) au CHU de Dijon en septembre 1998.

La forêt compte 151ha 10a 08ca de bois, auxquels s'ajoutent 60 ha de friches boisées attenantes, hors régime forestier. La forêt est découpée en 19 parcelles forestières . Les procès-verbaux de délimitation ou d'arpentage datent du 12 décembre 1835 ainsi que des années 1840 et 1870.